B10 COM _0)142

Bruxelles, 2 avril 1980 reunion de la Commission du 2/4/80

Au cours de sa reunion d'aujourd hui la Commission a traite les points suivants :

1. Session du Parlement europeen (14 - 18 avril)

La Commission a prepare sa participation aux travaux du Parlement, notamment en ce qui concerne la journee du 15/4 au cours de laquelle en particulier seront presentes au nom de la commission politique les rapports de MM. Van Miert, Antoniozzi et Hansch portant respectivement sur la violation des droits de l homme au Chili, la situation politique au Nicaragua et le respect des droits de l homme en Tchecoslovaquie, ainsi que la journee du 16.4 ou seront presentes les rapports de MM. Rey et Scott-Hopkins sur les problemes institutionnels en particulier et, probablement , le rapport de M. Ruffolo sur le systeme monetaire europeen.

2. INFORMATION ET CONSULTATION DES TRAVAILLEURS DES ENTREPRISES EXERCANT LEUR ACTIVITE DANS PLUSIEURS ETATS MEMBRES.

La Commission a examine une communication de M. Vredeling et M. Davignon concernant "l'Information et la Consultation des travailleurs des entreprises exercant leur activite dans plusieurs Etats membres".

La Commission a emis un prejuge favorable a cette idee de facon a assurer une meilleure transparence aux operations realisees par les entreprises dans la Communaute. La reglementation envisagee s'inspirerait des principes des codes de bonne conduite de l'O.E.C.D et l'O.I.T.

La Commission souligne le fait que cette reglementation se situe dans la perspective des efforts qu'elle a entrepris depuis de nombreuses années pour developper le droit des societes au niveau de la Communaute.

La Commission compte presenter ses propositions formelles avant la fin juillet et procedera parallelement aux consultations appropriees au debut du mois de mai.

3. Securite des jouets

La Commission a adopte une proposition de directive concernant la securite des jouets. Cette directive qui fait l objet de la P-2D, vise simultanement a ameliorer la protection contre les dangers tels que l inflammabilite, les risques d ordre chimique ou electrique, la radio-activite etc... et a supprimer les entraves aux echanges resultant des differences entre les normes de securite en vigueur dans les etats membres.

4. Agriculture

M. Gundelach a fait rapport a la commission en ce qui concerne les travaux du dernier Conseil agricole.

En raison du desaccord qui s est manifeste au Conseil sur la pro rogation au-dela du 31 mars du reglement 652/79 (introduction de 1 ECU dans la PAC), la Commission a confirme la position annoncee par le Vice-President Gundelach au Conseil, a savoir l'application de facto dudit reglement. (voir BIO(80) 130 suite 2 et fin) au sujet du desaccord et la BIO speciale no. 139 concernant les modalites d'application dudit reglement. La decision de la Commission vise a remedier au risque considerable que comporterait un vide juridique resultant du fait qu'aucun accord n'a ete trouve au Conseil sur la prorogation du reglement 652/79.

Je vous signale qu un Comite de gestion se tient cet apres midi a ce sujet.

5. Cambodge, Angola : aide d urgence

La Commission a adopte une communication au conseil et au Parlement concernant la participation de la Communaute au programme d aide elabore par les grands organismes internationaux pour une aide d urgence aux populations du Cambodge (voir IP(80) 94).

La Commission a decide de contribuer a concurrence de 200.000 uce a la realisation d un programme d aide d urgence etabli par la Croix Rouge Internationale en faveur des personnes deplacees dans les regions centrales de l Angola (voir IP(80) 95).

Amities

Manuel Santarelli

i